



Lettre aux membres des conseils d'administration des collèges

***Représentants de l'administration, des personnels,
des collectivités territoriales, des parents et des élèves***

Il convient de rappeler que depuis plus d'une vingtaine d'années, période représentative d'une génération d'élèves, la FCPE alerte l'Education Nationale sur le poids du cartable, enfin qualifié de « question de santé publique » par le Ministre. C'est, suite à la forte mobilisation des parents d'élèves, que le ministère de l'Education Nationale a publié la circulaire n°2008-002 du 11/01/2008, BO n°3 du 17/01/2008 dont l'objectif est de « *trouver sans délai des solutions concrètes afin de diviser, sous brève échéance, le poids du cartable par deux* ».

Depuis la parution de ce texte national l'an dernier, la FCPE départementale demande, sans relâche, que soit mise en œuvre cette circulaire, à chaque entrevue avec les représentants de l'Education Nationale que sont Madame l'Inspecteur d'Académie et Monsieur le Recteur d'Académie, et à chaque réunion des différentes instances (CDEN et CAEN) en présence des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le texte de la circulaire datant de 2008, articulé sur 2 points, est très clair et très précis :

1) « *une réflexion immédiate dans les établissements : ...le conseil d'administration, doit, d'ici la fin du 1er trimestre 2008, aborder la question du poids du cartable et des fournitures scolaires en prenant appui sur les propositions du CESC..* »

2) « *dès la rentrée 2008, des mesures nouvelles doivent être mises en place.* »

Même si dans quelques classes de quelques établissements, des mesures concrètes ont vu le jour par la volonté des parents FCPE, aidés parfois par l'administration et l'équipe pédagogique, tous les élèves du Finistère doivent pouvoir bénéficier de l'application de cette circulaire ministérielle.

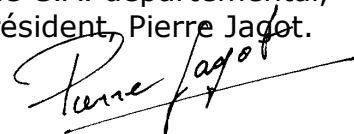
Aussi, en ce début d'année scolaire 2009, la FCPE du Finistère, appuyée par l'Inspection Académique du Finistère (courrier IA du 12 juin 2009 aux chefs d'établissement), demande de manière solennelle que chacun prenne ses responsabilités en traitant ce problème de santé publique lors des prochains conseils d'administration, et cela tant que la circulaire ne sera pas appliquée à tous les collégiens d'un même établissement :

- 1) Les parents d'élèves proposent la mise en place de quelques mesures simples, de bon sens et sans investissement financier comme l'utilisation de fournitures appropriées et l'homogénéisation dans toutes les matières, l'apprentissage de méthodes d'organisation du contenu du cartable, la désignation d'une salle de référence, la mise à disposition d'une cartablière, la sensibilisation à la campagne de prévention du mal de dos (www.mtondos.com) en relation avec la médecine scolaire et les enseignants d'éducation physique et sportive, etc.
- 2) Les parents d'élèves proposent l'initiation ou la poursuite d'une réflexion entre les différents partenaires sur l'évolution de l'outil pédagogique, car force est de constater qu'il existe une disparité importante dans l'utilisation des supports pédagogiques. Le passage progressif du support pédagogique papier vers le support pédagogique numérique ou projeté, nécessite des moyens innovants dont le choix et le financement doivent être programmés.

La FCPE du Finistère interpelle donc tous les membres des conseils d'administration des établissements finistériens pour que tout soit mis en œuvre afin de préserver la santé de tous les collégiens et d'améliorer au plus vite leur bien-être quotidien.

Persuadés que l'attention individuelle de chacun est nécessaire, recevez nos sincères salutations.

Pour le C.A. départemental,
le Président, Pierre Jagot.

A handwritten signature in black ink, reading 'Pierre Jagot', with a horizontal line underneath.

*Copie : Inspection Académique,
Conseil Général,
Syndicats d'enseignants.*